



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2020, à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Richard Pitre, maire suppléant.

À laquelle sont présents :

- Michel Brisson, maire
- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Monsieur Ricky Soly, conseiller district # 2, est absent.

2020-08-171

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE NOMMER** Madame Line Laporte comme secrétaire de l'assemblée régulière du conseil municipal du 10 août 2020.

~~~~~

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, le président monsieur Richard Pitre, déclare la présente séance ouverte.

Monsieur Michel Brisson, maire, accueille les gens et fait état de sa santé.

~~~~~

## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
3. APPROBATION DES COMPTES
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Décompte # 6 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.
  - 3.3 Décompte progressif # 6 – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.
  - 3.4 Amendement de la résolution 2020-02-031 relative au décompte # 5 et réception finale – travaux de rénovation de la caserne
  - 3.5 Autorisation achat de matériel informatique
  - 3.6 Mandat pour avis géotechnique complémentaire – Glissement de terrain Rang de la Rivière Nord
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
  - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juillet 2020)
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
  - 7.1 Adoption du Règlement 646-2020 divisant le territoire de la municipalité de Saint-Esprit en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement 548-2012
  - 7.2 Changement de la date de la séance du conseil municipal au 8 septembre 2020
  - 7.3 Demande de dérogation mineure au 280, rang Montcalm – aménagement d'une clôture
  - 7.4 Demande de dérogation mineure au 13, rue Lavolette – empiètement du bâtiment principal dans la marge arrière
  - 7.5 Amendement de la résolution 2020-03-063 concernant la fermeture de la bibliothèque municipale pour la période estivale 2020
  - 7.6 Programmation des loisirs municipaux au gymnase de l'École Dominique-Savio / session automne 2020
  - 7.7 Comptabilisation des intérêts applicables à toute somme due à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

7.8 *Parcours d'art en milieu rural*

8. *VARIA*

## LEVÉE DE LA SÉANCE

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-08-172

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 2. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

### 2.1 **Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2020-08-173

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 3. **APPROBATION DES COMPTES**

### 3.1 **Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 31 juillet 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2020-08-174

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 juillet 2020 totalisant **152 374.62 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 juillet 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **12 220.65 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

### 3.2 *Décompte # 6 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.*

**Considérant** le contrat portant le numéro ADM201906-204 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et *Construction Julien Dalpé inc.* pour les travaux de réaménagement à la mairie et la mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de Marianne Drainville Architecte, 7 juillet 2020, pour lesdits travaux de réaménagement;

**Considérant** la retenue contractuelle de 10 %.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE;**

2020-08-175

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif #6 à l'entreprise *Construction Julien Dalpé inc.* au montant de **40 896.28 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-02000-722 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 3.3 *Décompte progressif # 6 – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.*

**Considérant** le contrat portant le numéro TP201905-152 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Sintra inc.* pour les travaux de réfection de diverses rues 2019;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de la firme de surveillance *EXP inc.*, du 14 juillet 2020, pour lesdits travaux de réfection;

**Considérant** la libération de la retenue provisoire partielle (travaux réalisés en 2019).

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-08-176

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif # 6 à l'entreprise *Sintra inc.* au montant de **721 113.26 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu, et d'autoriser la réception provisoire partielle des travaux.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04008-721, subventionnée par la TECQ 2019-2023 ainsi que par le règlement d'emprunt 631-2019, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 3.4 *Amendement de la résolution 2020-02-031 relative au décompte # 5 et réception finale – travaux de rénovation de la caserne*



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

**Considérant** que la dépense ne sera pas financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans, contrairement à ce qui était décrit dans la résolution 2020-02-031.

2020-08-177

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE SUPPRIMER** la dernière phrase de la résolution 2020-02-031 : *La dépense sera financée entièrement par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.*

**ADOPTÉE.**



### 3.5 **Autorisation achat de matériel informatique**

**Considérant** les besoins d'achat en matière d'équipement informatique, soit deux (2) imprimantes ainsi qu'un casque d'écoute pour la réception.

2020-08-178

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** l'achat de matériel informatique pour la somme de 2 000 \$ environ.

**ADOPTÉE.**



### 3.6 **Mandat pour avis géotechnique complémentaire – Glissement de terrain Rang de la Rivière Nord**

**Considérant** qu'une amorce de glissement de terrain est survenue sur le rang de la Rivière Nord le ou vers le 28 septembre 2019;

**Considérant** la réception de l'avis de la note technique du Ministère des Transports 6.02.06.MT.04.63030.19.01 reçu le 14 juillet 2020 recommandant un avis géotechnique complémentaire;

**Considérant** l'offre de services professionnels pour un avis géotechnique reçue le 31 juillet 2020, portant le numéro OSG7046-20, par Solmatech.

2020-08-179

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE MANDATER** Solmatech pour effectuer un avis géotechnique complémentaire (stabilité de pente), au montant de 5 950 \$ plus taxes.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-32000-411, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 4. **CORRESPONDANCE**

Le maire suppléant indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 10 août 2020.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

## 5. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juillet 2020)

#### DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de juillet 2020.

~~~~~

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### 7.1 Adoption du Règlement 646-2020 divisant le territoire de la municipalité de Saint-Esprit en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement 548-2012

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020 et que le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 15 juin 2020 ;

**Considérant** la publication d'un avis public en date du 18 juin 2020;

**Considérant** qu'à l'expiration du délai prévu aux articles 16 et 17 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, aucun électeur n'avait manifesté son opposition au projet de règlement;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant cette séance-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** les circonstances de la COVID-19, une copie du présent règlement a aussi été mise à la disposition du public, disponible sur le site internet ou sur demande par courriel et téléphone à la mairie;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-08-180

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire

RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le Règlement 646-2020 divisant le territoire de la municipalité de Saint-Esprit en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement 548-2012.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 7.2 Changement de la date de la séance du conseil municipal au 8 septembre 2020

2020-08-181

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**DE MODIFIER** la date de la séance du conseil, accessible au public, pour le mardi 8 septembre 2020, à 20 h, à la salle du conseil de la mairie. Un avis public sera affiché et l'information sera diffusée sur le site internet, le facebook et le bulletin municipal.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

ADOPTÉE.



## 7.3 *Demande de dérogation mineure au 280, rang Montcalm – aménagement d'une clôture*

**Considérant** que le projet vise l'aménagement d'une clôture sur le lot 4 878 723, situé au 280, rang Montcalm;

**Considérant** le milieu bâti avoisinant (implantations et densité);

**Considérant** le zonage agricole;

**Considérant** que la hauteur minimale prescrite dans le règlement de zonage # 364 est de 2 mètres;

**Considérant** que les enclos pour animaux doivent respecter une distance de 15 mètres de toute ligne de propriété;

**Considérant** que le projet portera la clôture à 0 m de la limite arrière de la propriété et aura une hauteur de 2.44 mètres;

**Considérant** qu'une clôture est déjà en place, et est située sur les limites latérales de la propriété;

**Considérant** qu'une clôture est déjà en place, et est située à moins de 6.2 mètres de la limite arrière du lot;

**Considérant** les besoins du demandeur;

**Considérant** la bonne foi du demandeur;

**Considérant** qu'aucun préjudice ne serait occasionné au voisinage si une autorisation était recommandée;

**Considérant** qu'aucun préjudice sérieux ne serait occasionné si un refus était recommandé autre que le refus du permis;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à la Loi et affiché le 13 juillet 2020;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement #279 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

**Considérant** que le CCU a analysé la présente demande;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-08-182

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure **CONDITIONNELLEMENT** à ce que la clôture dérogatoire soit uniquement dans la partie arrière du terrain soit, à 70.96 m du rang Montcalm, sur la limite du terrain adjacent au lot 2 540 131 et à 60.84 m du rang Montcalm, sur la limite du terrain adjacent au lot 4 878 724. Toutes autres clôtures doivent être conformes à la réglementation. Un croquis démontrant la zone sera préparé par l'inspectrice municipale et sera remis au propriétaire.

ADOPTÉE.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

**7.4 Demande de dérogation mineure au 13, rue Laviolette – empiètement du bâtiment principal dans la marge arrière**

**Considérant** que le projet vise la régularisation de l'emplacement du bâtiment principal existant sur le lot 2 540 136, situé au 13, rue Laviolette;

**Considérant** le milieu bâti avoisinant (implantations et densité);

**Considérant** que la marge arrière prescrite dans la zone A-1 du règlement de zonage # 364 est de 9 mètres;

**Considérant** que le projet portera la marge à 8.45 mètres;

**Considérant** les besoins du propriétaire;

**Considérant** la bonne foi du demandeur;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à la Loi et affiché le 30 juin 2020;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement #279 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

**Considérant** que le CCU a analysé la présente demande;

2020-08-183

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.5 Amendement de la résolution 2020-03-063 concernant la fermeture de la bibliothèque municipale pour la période estivale 2020**

**Considérant** que la bibliothèque a longuement été fermée au public suite à la situation de la COVID-19.

**Considérant** la demande de madame Lamarre, responsable de la bibliothèque, de fermer la bibliothèque deux (2) semaines au lieu des 3 (trois) qui étaient prévues à la résolution 2020-03-063.

2020-08-184

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ENTÉRINER** la fermeture de la bibliothèque du 18 juillet au 3 août inclusivement et ainsi d'amender la résolution 2020-03-063.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.6 Programmation des loisirs municipaux au gymnase de l'École Dominique-Savio / session automne 2020**

**Considérant** que la session d'automne des loisirs municipaux au gymnase de l'École Dominique-Savio est lancée à chaque année à la fin de l'été;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

**Considérant** les développements en lien avec la Covid-19;

**Considérant** que le Centre de services des Samares n'est pas en mesure, à ce jour, de nous permettre l'utilisation du gymnase, malgré l'entente signée entre les deux parties.

2020-08-185

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE REPOUSSER** le lancement de la programmation des loisirs municipaux afin de récolter toutes les informations pertinentes et ainsi prendre une décision éclairée (Centre de services des Samares, Santé publique et autre) pour permettre ou annuler la session d'automne.

**ADOPTÉE.**



## 7.7 **Comptabilisation des intérêts applicables à toute somme due à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

**Considérant** la résolution 2020-04-091 modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 à 0 % et applicable à toute somme due à la Municipalité vu la situation de la COVID-19 et afin d'accommoder les citoyens;

2020-08-186

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Esprit soit établi à 12 % par année, au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**ADOPTÉE.**



## 7.8 **Parcours d'art en milieu rural**

**Considérant** que la MRC de Montcalm a mis en place le projet de parcours d'art à travers les municipalités de la MRC;

**Considérant** que ce parcours s'initie par la création d'œuvre d'art sur certains bâtiments agricoles et de sculpture réalisée dans les municipalités du territoire;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner une personne qui participera aux rencontres thématiques pour identifier les thèmes;

**Considérant** que le conseil est favorable à ce projet.

2020-08-187

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADHÉRER** au projet de parcours d'art et autoriser la réalisation, l'achat et l'installation d'une sculpture.

**DE NOMMER** Monsieur Michel Brisson membre du comité afin d'assister aux rencontres en lien avec ce projet.

**DE VERSER** un montant de 6 000 \$ à la MRC de Montcalm pour l'achat d'une sculpture, d'en autoriser le paiement par le poste budgétaire de fonctionnement 02-70290-729.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOUT 2020

## 8. VARIA

Aucun sujet.

*Je soussigné, en ma qualité de maire, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Michel Brisson,  
Maire

~~~~~

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2020-08-188

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

DE CLORE et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Richard Pitre  
Maire suppléant et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Line Laporte  
Secrétaire de l'assemblée  
régulière du conseil municipal du 10 août 2020

*Je, Richard Pitre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Richard Pitre,  
Maire suppléant et Président d'assemblée